



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lait

Question au Gouvernement n° 2466

Texte de la question

PRIX DU LAIT

M. le président. La parole est à M. Jean Proriol, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean Proriol. Ma question s'adresse à M. Bruno Le Maire, ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. J'y associe volontiers mon compatriote auvergnat Louis Giscard d'Estaing.

Après de longues et difficiles tractations, un accord est enfin intervenu le 18 août dernier pour fixer des indicateurs de tendance du prix du lait pour l'interprofession laitière. Les producteurs, les transformateurs industriels et les coopératives ont abouti à concrétiser un accord datant de plus d'un an, celui du 3 juin 2009. Pendant plus de douze mois, les négociations et le prix du lait ont fait le yo-yo sans que l'on arrive à définir une rémunération concrète et stable et à avoir une visibilité sur le prix du lait payé en France d'ici à la fin de cette année, et bien sûr au-delà.

Vous avez beaucoup contribué, monsieur le ministre, à la réussite de cette convention interprofessionnelle dont nous nous réjouissons tous. Vous avez porté la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche que nous avons votée ici le 13 juillet. Elle rend obligatoires les contrats écrits à partir du 1er janvier 2011.

Pouvez-vous nous préciser les points forts des accords au-delà des contours du partenariat ainsi réalisé ?

Peut-on espérer qu'ils servent à la mise en place d'un mécanisme pérenne de discussion dans d'autres domaines de la production agricole ?

Enfin, quelles perspectives se dessinent pour une meilleure régulation européenne des marchés ?

J'ai assisté dimanche au concours départemental de labours des jeunes agriculteurs dans une commune de montagne de Haute-Loire. Les agriculteurs ont certes jugé qu'un pas très positif avait été franchi vers la contractualisation pour mettre un terme aux crises à répétition, mais leur inquiétude rodait encore dans leurs sillons. Merci de les rassurer.

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Maire, ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

M. Bruno Le Maire, *ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche*. Monsieur le député, nous nous sommes effectivement battus tout cet été avec le Premier ministre et le Président de la République pour obtenir une augmentation du prix du lait pour tous les producteurs de lait en France. Nous ne pouvons pas en effet accepter que, lorsque les prix du lait s'effondrent, la répercussion soit immédiate sur leur revenu et que, lorsque les prix remontent, ils ne touchent pas le juste retour de leurs efforts et de leur travail. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

L'accord du 18 août prévoit d'abord une augmentation de 30 euros pour mille litres pour chaque producteur, de façon que le lait soit à plus de 300 euros la tonne en moyenne dans toutes les exploitations françaises.

Il prévoit aussi de maintenir un écart de compétitivité raisonnable avec l'Allemagne car il ne sert à rien d'obtenir une augmentation du prix du lait si des milliers de tonnes de litres allemands se déversent ensuite sur le territoire français. Nous devons rester compétitifs.

Quelles sont maintenant nos priorités ?

La première, c'est évidemment de mettre en place les contrats de long terme sur plusieurs années, qui garantiront aux producteurs un prix et un volume sur une durée déterminée et qui leur permettront enfin d'avoir une visibilité sur leurs revenus pour plusieurs années. (*" Très bien ! " sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

La seconde, et je me suis rendu en Saône-et-Loire chez Jean-Marc Nesme et Jean-Paul Anciaux il y a quelques

jours, c'est d'apporter un soutien à la filière souffrant le plus de l'augmentation du prix de l'aliment et des difficultés structurelles qui existent depuis des années, celle de l'élevage bovin et porcin. J'annoncerai le 14 septembre prochain au salon de l'élevage des mesures fortes en faveur de tous ces éleveurs.
(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.)

Données clés

Auteur : [M. Jean Proriot](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2466

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 septembre 2010